

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B034-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B034

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_03

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Francis TAULAN

Thématique : Développement économique et Emploi – Emploi Formation

Objet : Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des Communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les Bureaux Municipaux de l'Emploi sont des acteurs incontournables pour le déploiement de la compétence Insertion d'un public en difficulté sur le territoire communautaire. Dans le cadre de leur rôle d'accueil et de prescription des publics vers le dispositif PLIE, ces derniers mobilisent des moyens adaptés.

Aussi, la Communauté du Pays d'Aix souhaite-t-elle s'engager auprès de ces différents acteurs locaux en leur apportant un soutien financier.

Cette délibération concerne le soutien à 12 Bureaux Municipaux pour l'Emploi pour un montant total de 58.300 €.

Exposé des motifs

L'engagement de la Communauté du Pays d'Aix dans la lutte contre les exclusions, à travers le PLIE, nécessite une forte collaboration des acteurs locaux afin que les personnes ciblées par notre action puissent en bénéficier.

En effet, le travail de repérage des participants à l'occasion de l'accueil et de l'orientation du public est essentiel, car la qualité de la prescription est une condition à la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de ce plan.

Cela nécessite de donner des moyens de fonctionnement appropriés aux structures qui sont en capacité d'assurer cette fonction. Les Bureaux Municipaux de l'Emploi représentent une opportunité pour agir au plus près des populations et remplir efficacement ce rôle de prescripteur du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE implique donc :

- une participation active des agents aux réunions territoriales du dispositif,
- l'accueil et le travail en binôme avec les accompagnateurs à l'emploi de leur territoire pour diagnostiquer les difficultés des publics et l'opportunité d'une orientation, et accomplir leur travail de suivi, ainsi que des services directs pour les bénéficiaires dans leur recherche d'emploi.

Des informations collectives au bénéfice des agents des BME et des actions collectives de mise en relation directe avec des employeurs sont organisées avec le Service Public de l'Emploi. Ainsi, une nouvelle offre de service a-t-elle été développée à partir de ces structures de proximité, en complément du suivi réalisé par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE.

A titre de participation aux frais de fonctionnement des BME, il est proposé d'apporter une aide forfaitaire de **2.000 € à chaque Bureau Municipal de l'Emploi**, hormis les BME suivants, dont l'aide sera majorée, en fonction des actions spécifiques développées par chacun :

- **5.000 € au BME de Rousset**, pour la mise en œuvre de différentes actions :
 - ateliers de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, accompagnement individuel, phoning, création d'une boîte e-mail, initiation à Internet, inscription Pôle Emploi, télé candidature)
 - prise en charge du coût du permis de conduire pour les publics porteurs d'un projet cohérent
 - mise en place d'un forum emploi saisonnier pour les jobs d'été (animation d'ateliers pour les jeunes sur les techniques de recherche d'emploi)
 - réalisation de diagnostics pour le repérage et l'orientation du public PLIE.

- **10.000 € au BME de la Commune de Trets** pour le renforcement des actions visant à favoriser la recherche d'emploi des publics accueillis (ateliers CV, lettre de motivation, accompagnement individuel sur Internet, travail sur l'image de soi, phoning...) et l'optimisation des actions menées en faveur des actions d'insertion sociale et professionnelle pour le public demandeur d'emploi.

- **20.900 € au BME de la Commune de Pertuis.** La commune de Pertuis souhaite poursuivre ses efforts engagés dans le domaine de l'emploi, enclencher et développer une offre de travail sur la commune et enfin assurer un rôle stratégique notamment dans l'insertion professionnelle avec le développement de l'apprentissage et des formations courtes. Elle a donc décidé de mettre en place un Bureau Municipal de l'Emploi.
 Dans le cadre d'une aide au démarrage du BME de la commune de Pertuis, il est proposé d'apporter une aide de 20.900 € permettant la mise en œuvre des actions suivantes :
 - La mise à disposition d'un poste informatique avec accès au site de Pôle Emploi.
 - L'organisation de forums : Formation et Création d'Entreprises (mai 2014), Métiers de la défense Nationale et de la Sécurité Publique (mai 2014).
 - L'intervention d'une conseillère afin de valoriser l'image des demandeurs d'emploi qui ont tendance à se désinvestir de leur apparence : un bilan relooking visage et silhouette pour mettre toutes les chances de leur côté face à un employeur. Les bénéficiaires de cette action sont les publics en suivi emploi de la commune de Pertuis.
 - L'organisation de permanences : accompagnateurs à l'emploi PLIE, Mission Locale, Cité des Métiers...

Afin de permettre le versement des subventions, il sera préalablement demandé à chaque commune de délibérer, afin d'autoriser la signature et la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec la CPA dans le cadre du PLIE.

Cette collaboration dans le cadre du PLIE nécessite également une bonne connaissance des problématiques de ce public, ainsi que le déploiement de services adaptés à leur recherche d'emploi et préalablement à leur orientation professionnelle.

C'est pourquoi, désireux d'optimiser les compétences de leur agents dans ces domaines, 4 BME souhaitent s'abonner ou renouveler leurs abonnements aux

logiciels «PASS'AVENIR» (logiciel de travail sur le projet professionnel) et «TRANSFERENCE» (logiciel sur l'analyse et le transfert de compétences). Ces outils permettent de répondre aux besoins d'un public en quête d'un projet professionnel ou d'une reconversion nécessaire à son insertion et d'optimiser la qualité des services de proximité proposés par ces Bureaux Municipaux de l'Emploi à la population locale.

Le coût de ces abonnements s'élève à 1.100 € par BME.

Visas

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission du développement économique et de l'emploi du 17 décembre 2013 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 57.300 € ;

Bénéficiaire	Subvention de fonctionnement proposée en 2014	Abonnement «Pass'Avenir» et «Transférance»	Total subvention
Cabriès	2.000		2.000
Coudoux	2.000		2.000
Fuveau	2.000		2.000
Jouques	2.000	1.100	3.100
Le Puy-Sainte-Réparate	2.000		2.000
Le Tholonet	2.000		2.000
Meyrargues	2.000		2.000
Rousset	5.000		5.000
Trets	10.000		10.000
Pertuis	20.900	1.100	22.000
Venelles	2.000	1.100	3.100
Ventabren	2.000	1.100	3.100
TOTAL	53.900	4.400	58.300

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne budgétaire 90-657341 (service 8), qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que ces subventions, quel qu'en soit le montant, feront l'objet d'un seul versement.

OBJET : Emploi et formation - Attribution de subventions aux Bureaux Municipaux de l'Emploi (BME) des communes pour les actions de collaboration dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014